

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE
LE LUNDI, 14 DÉCEMBRE 2020 – 20 H 25

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 14 décembre 2020 à 20 h 25 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin, via Microsoft Teams;
Messieurs les conseillers Pierre Blais, Luc Darsigny, Walter Hofer et Jean Pinard.

Également présents :

La directrice générale, madame Dominique St-Pierre;

Absente : Madame la conseillère, Geneviève Hébert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Signification de l'avis de convocation
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Avis de motion et projet de règlement de taxation 212-2021
 5. Avis de motion et projet de règlement 180-2021 modifiant le règlement 180-2015 relatif au programme de revitalisation de certains secteurs (congé de taxe) – période d'éligibilité
 6. Taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2021 et applicable à toute somme due à la Ville de Saint-Pie
 7. Finances – Comptes présentés au 14 décembre 2020
 8. Premiers répondants - démission
 9. Période de questions
 10. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

37-12-2020 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 décembre 2020 soit adopté tel que soumis.

38-12-2020 **4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 212-2021 RELATIF AUX TAUX DE LA TAXATION, DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS DE MOTION est donné par Pierre Blais qu'à une assemblée subséquente le règlement de taxation 212-2021, sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 212-2021 relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

L'objet de ce règlement vise à établir les taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

39-12-2020 **5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 180-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 180-2015 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION DE CERTAINS SECTEURS (CONGÉ DE TAXE) – PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ**

AVIS DE MOTION est donné par Jean Pinard qu'à une assemblée subséquente le règlement 180-2021, sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 180-2021 modifiant le règlement 180-2015 relatif au programme de revitalisation de certains secteurs.

L'objet de ce règlement vise à établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

40-12-2020 **6. TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2021 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA VILLE DE SAINT-PIE**

CONSIDÉRANT que le conseil décrète à chaque année le taux d'intérêt applicable sur les arrérages pour toute somme due à la ville de Saint-Pie;

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Walter Hofer et résolu :

Que le conseil décrète qu'à compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 5 % pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

41-12-2020 **7. FINANCES - COMPTES PRÉSENTÉS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil entérine la liste des comptes présentés en date du 14 décembre 2020;

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Jean Pinard et résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés : 155 296,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

42-12-2020 **8. PREMIERS RÉPONDANTS - DÉMISSION**

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Davignon a remis sa démission à titre de premier répondant en date du 29 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil accuse réception de la lettre de démission de monsieur Éric Davignon, à titre de premier répondant et le remercie pour ses loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

43-12-2020 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Walter Hofer, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario St-Pierre
Maire

Dominique St-Pierre
Greffière adjointe

En vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je, MARIO ST-PIERRE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

MARIO ST-PIERRE, maire